

Mis en ligne le 26/02/2026



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

Madame la déléguée,
Monsieur le délégué,

Entrechaux, le 26 FEV. 2026

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au comité syndical prévu initialement le jeudi 26 février 2026, une nouvelle réunion du **Comité Syndical** est organisée dans la **salle du conseil (mairie), à Entrechaux** le :

Jeudi 05 mars 2026 à 8h30

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

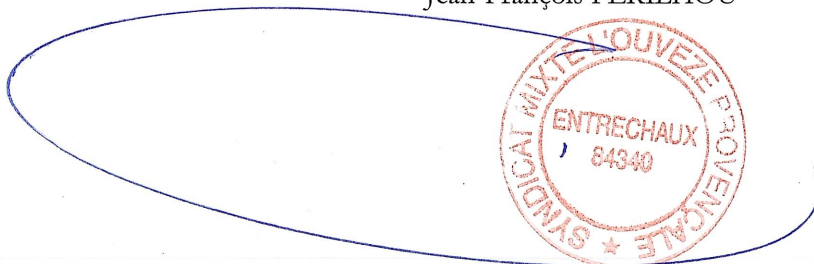
1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 05 février 2026
3. Compte financier unique 2025
4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
5. Autorisation de programme et crédits de paiements
6. Budget primitif de l'exercice 2026
7. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
8. Ventilation GEMAPI / hors GEMAPI du budget primitif 2026
9. Cotisations des membres pour l'exercice 2026

Questions diverses

10. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-François PERILHOU



POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU COMITE SYNDICAL ET LES CONDITIONS DE QUORUM : MERCI DE CONFIRMER
VOTRE PRÉSENCE ET DE RELAYER CETTE INVITATION A VOTRE SUPPLEANT EN CAS D'ABSENCE